



Parc
naturel
régional
du Verdon

Inf'eau

n°19 Décembre 2012

Verdon

Édité par le Parc naturel régional du Verdon dans le cadre du SAGE Verdon



Limitée,
fragile et utile
à tous, l'eau
du Verdon
fait l'objet
d'une gestion
organisée.

Préserver la qualité de l'eau : l'assainissement des communes

L'amélioration de la qualité de l'eau passe par l'épuration efficace de nos effluents. La réalisation de stations d'épuration, afin de réduire les pollutions urbaines, représente de très lourds investissements pour les communes. Dans le cadre de la convention de partenariat entre le Parc naturel régional du Verdon et la Société du canal de Provence, celle-ci participe financièrement à ces investissements.

Ce sont prochainement les communes d'Aups, de Bauduen, de Saint-Julien le Montagnier et Vinon-sur-Verdon qui vont bénéficier d'une aide, pour la création d'une station d'épuration.

Consultation du public sur l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques

Les acteurs publics vont prochainement prendre des décisions importantes pour la politique de l'eau (élaboration du futur SDAGE, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, qui définit la politique de l'eau à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée).

C'est pourquoi la parole est aujourd'hui donnée au public sur les actions à entreprendre pour maîtriser les pollutions et préserver la qualité de nos rivières et de notre littoral.

Un forum est mis en place sur Internet, pour s'informer sur les grands enjeux de l'eau, et réagir à ces enjeux : pollution et santé, gouvernance et efficacité des politiques de l'eau, gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement, protection de la Méditerranée, eau et changement climatique, gestion des inondations, aménagement des rivières.

L'avenir de l'eau et des milieux aquatiques vous concerne, rendez-vous sur le site :

www.eaurmc.fr/consultation-public-2012/



Photo M. Ibanez

L'aboutissement de 10 ans de travail équilibré de l'eau et des milieux aquatiques

Le 13 septembre 2012, aux Salles-sur-Verdon, la commission locale de l'eau (CLE), instance comprenant des représentants des collectivités, des usagers de l'eau, et des services de l'Etat, a validé le projet de SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) du bassin du Verdon.

Sur le Verdon, de nombreux usages et enjeux se croisent, et le Parc anime depuis sa création les démarches de concertation visant à concilier ces enjeux, parfois contradictoires : production hydroélectrique, alimentation en eau potable, irrigation, activités liées à l'eau sur la rivière et les lacs, bon fonctionnement des milieux aquatiques, prélèvements pour la neige de culture sur le haut bassin...

Comment concilier la satisfaction de l'ensemble des besoins avec la préservation de la ressource et des milieux aquatiques ? Pendant presque 10 ans, l'ensemble des acteurs du bassin du Verdon concernés par la gestion de l'eau s'est réuni pour définir ensemble des objectifs et des mesures de gestion adaptés aux enjeux et problématiques locaux : amélioration du fonctionnement des grands aménagements hydroélectriques, préservation des zones humides, partage de la ressource, économies d'eau, préservation de la qualité...

Arriver à se mettre d'accord sur les objectifs, trouver des compromis, tout cela a demandé du temps et n'a pas toujours été facile. Mais l'implication de tous a permis d'aboutir, le 13 septembre aux Salles-sur-Verdon, à la validation par la commission locale de l'eau du projet de SAGE.

Pour Jacques Espitalier, président de la commission locale de l'eau :



« Il s'agit pour nous de rendre au Verdon un peu de la richesse qu'il nous apporte ! Il irrigue un vaste territoire de 69 communes, il y amène la vie depuis des siècles, et maintenant grâce à son aménagement (5 retenues), il fait profiter de ses

bienfaits une grande partie de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les objectifs du SAGE doivent donc être à la hauteur ! Nous nous devons d'être ambitieux tant en terme de partage équitable de l'eau entre les différents usages qu'en terme de qualité, de préservation de la rivière et des espèces qui lui sont liées. Il en va aussi des enjeux de santé publique de demain.

Je remercie tous ceux qui ont travaillé depuis plus de dix ans pour aboutir à ces accords. Cela n'a pas toujours été facile, mais nous avons appris à nous respecter et à travailler ensemble, même si nous n'avons pas les mêmes besoins ou les mêmes visions.

Cette longue démarche de concertation s'est déjà traduite par des actions très concrètes dans le cadre du contrat rivière Verdon, telles que les nouvelles stations d'épuration, l'augmentation des débits relâchés dans la rivière par les barrages EDF, ou l'entretien de la végétation des bords de rivière.

Le Verdon est un patrimoine commun à préserver, il doit rester un atout majeur de notre territoire et pour cela des choix ambitieux ont été faits par la commission locale de l'eau tels que celui de viser un bon niveau de qualité des eaux rejetées dans la rivière. »

Mesdames Colette Charriau et Sylvie Massimi, conseillères régionales, ont rappelé l'intérêt de réfléchir à l'échelle cohérente du bassin versant. Elles ont salué les choix ambitieux de la CLE, pas toujours faciles, démontrant la prise de conscience de la nécessité d'une gestion rigoureuse et solidaire de la ressource en eau, de plus en plus sollicitée.



et de concertation pour la gestion atiques sur le bassin du Verdon



La suite de la démarche de validation : chacun pourra s'exprimer !

Suite de cette étape décisive, dans un premier temps, l'ensemble des collectivités sera consulté pour avis fin 2012 (communes, syndicats intercommunaux en charge du domaine de l'eau, communautés de communes, chambres consulaires, parcs naturels régionaux, parc national), ainsi que les préfets. Dans un second temps, aura lieu une enquête

publique dans toutes les communes du bassin versant, qui devrait se dérouler avant l'été 2013. Chacun aura donc l'occasion de s'exprimer sur ce projet ambitieux pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques, afin qu'ils restent un atout pour le territoire du Verdon.

Près de 100 km de rivières entretenues

Le Parc assiste techniquement les structures intercommunales dans la réalisation de leurs programmes d'entretien de la végétation qui borde le Verdon et ses affluents. En quelques mots, bilan sur cette année 2012 et perspectives à venir sur les différents secteurs.

Haut et moyen Verdon



D'Allos à Sainte-Croix, le syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) d'entretien des berges du Verdon intervient à l'année, avec une équipe de six agents qualifiés, sur l'entretien du lit et des berges du Verdon.

En 2012, le SIVU a travaillé sur le haut Verdon (Issole, Verdon) avec des entreprises pour réaliser les travaux d'urgence suite à la crue de novembre 2011. Cette année a permis également l'adhésion au sein du SIVU, d'une nouvelle commune, Peyroules, qui souhaite réaliser au plus tôt des travaux sur le Jabron et l'Artuby.

En 2013, le SIVU recrutera une personne chargée d'élaborer le nouveau programme de travaux sur 8 ans (2014-2021).

Var

La communauté de communes Artuby Verdon (CCAV) porte les travaux d'entretien et de restauration de la végétation du sous-bassin du Jabron et de l'Artuby. La crue de novembre 2011 a occasionné beaucoup de dégâts, notamment sur le Jabron, sur lequel ont été inventoriés près de 1200 arbres dans la rivière et près

de 3 km d'érosions de berges. Le canton de Compsur-Artuby a été classé au titre des catastrophes naturelles par la préfecture du Var mais les fonds pour les travaux tardent à arriver.

De manière préventive, la CCAV en partenariat avec l'association syndicale autorisée (ASA) et le Parc du Verdon, ont proposé à des propriétaires riverains, une lutte contre l'enrésinement des berges du Jabron. Cette opération inédite a consisté à couper tous les pins de la berge à l'aide d'une abatteuse. Cette action limitera le risque de formation d'embâcles et favorisera la biodiversité par le développement d'espèces autochtones (saules, peupliers, frênes etc.).

C'est l'Office national des forêts qui est chargé d'élaborer le prochain programme de travaux sur 5 ans (2013-2017).



Bas Verdon

Sur cette partie, c'est le Parc naturel régional du Verdon qui porte les travaux d'entretien et de restauration de la végétation pour le compte des propriétaires riverains. À ce titre, des travaux ont été réalisés à l'aval du barrage de Gréoux-les-Bains et à l'aval du pont de Vinon-sur-Verdon par l'entreprise «Société forestière de la Durance». Les travaux ont pour objectifs d'améliorer les écoulements en crue, de diversifier les habitats.

En 2013, le Parc lancera un marché pour élaborer le nouveau programme sur 8 ans (2014-2021).